

**Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2667-19 du 4 hija 1440 (6 août 2019) fixant le modèle et le contenu du registre de traçabilité du lait en poudre et des préparations laitières tenu par les établissements et entreprises de fabrication du lait traité et produits laitiers.**

(BO n°6832 du 21/11/2019, page 2205)

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS,**

Vu le décret n°2-00-425 du 10 ramadan 1421 (7 décembre 2000) relatif au contrôle de la production et de la commercialisation du lait et produits laitiers, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 9 bis,

**ARRETE :**

**ARTICLE PREMIER.** - Le registre de traçabilité relatif à l'utilisation du lait en poudre et des préparations laitières, prévu à l'article 9 bis du décret susvisé n°2-00-425, tenu par les établissements et entreprises de fabrication de laits traités et produits laitiers doit être conforme au modèle annexé au présent arrêté.

Ce registre, de format A4, comprend une page de garde et autant de pages que nécessaire comportant des numéros de série.

**ART. 2.** - Les exploitants desdits établissements et entreprises doivent renseigner, jour par jour, les rubriques du registre sus-indiqué.

Le registre doit rester accessible à tout moment aux agents habilités des services compétents de l'ONSSA.

**ART. 3.** - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel.

**Rabat, le 4 hija 1440 (6 août 2019)**

**Le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts,  
Aziz AKHANNOUCH**

## Annexe

à l'arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2667-19 du 4 hiza 1440 (6 août 2019) fixant le modèle et le contenu du registre de traçabilité du lait en poudre et des préparations laitières tenu par les établissements et entreprises de fabrication du lait traité et produits laitiers

\*\*\*\*\*

### Modèle du registre de traçabilité relatif à l'utilisation du lait en poudre et des préparations laitières

(Page de garde)

<p><b>Registre de traçabilité relatif à l'utilisation du lait en poudre et des préparations laitières</b></p> <p>(Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°2667-19 du 4 hiza 1440 (6 août 2019))</p> <p>Année .....</p> <p>Pages de.....à.....</p>	
<b>Etablissement ou entreprise</b>	
Dénomination ou raison sociale	.....
Adresse du lieu de fabrication	.....
Activité (indiquer les types de produits fabriqués)	.....
Agrément sanitaire	.....
Nom de l'exploitant de l'établissement ou de l'entreprise	..... .....

**Modèle du registre de traçabilité relatif à l'utilisation du lait en poudre et des préparations lactières (suite)**

**(Les pages)**

Date : .....

Utilisation du lait en poudre et des préparations lactières				Produits préparés			Stock résiduel du lait en poudre et des préparations lactières (kg)	
	Quantité globale utilisée			Utilisation du lait en poudre / préparations lactières			N° du Lot	Reliquat
	Origine / N° du Lot (1)	Quantité initiale	Quantité utilisée	Types de produits préparés	Quantité utilisée par produit (kg)	Quantité de produits préparés (kg)		
<b>Lait en poudre</b>				Raibi				
				Lben				
				Yaourt ou yougourt				
				Fromages				
				Autres (2)				
<b>Préparations lactières</b>				Raibi				
				Lben				
				Yaourt ou yougourt				
				Fromages				
				Autres (2)				

(1) : indiquer les éléments d'identification du lot.

(2) : préciser les produits.